

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 966

10 avril 2015

SOMMAIRE

Aida Wedo 6 S.A.	46346	Lorna Holding S.A.	46327
Aida Wedo 6 S.à.r.l.	46346	LPCO Investments S.à r.l.	46327
Animo Investments Lux S.A.	46332	Lubtrading G.m.b.H.	46328
Cartesian Finance S.A.	46353	LU.CE. S.A.	46328
Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l.	46352	Lü Cha S.à r.l.	46327
Infusion Luxembourg S.à.r.l.	46366	Lux'Charity S.à r.l.	46324
Labyrinth S.à r.l.	46322	Luxembourg Finance House S.A.	46328
Labyrinth S.à r.l.	46322	Luxembourg Investment Company 40 S.à.r.l.	46324
La Cantina Del Gusto SA	46322	Luxglobal Investments S.A.	46329
La Cuisine S.A.	46325	LuxRaceTech S.à r.l.	46325
Lam Research Luxembourg S.à r.l.	46322	LX Finanz S.à r.l.	46329
La Pergola Vini S.à r.l.	46325	Mandarin-Paris S.A.	46329
LAV 79 S.à r.l.	46325	Matrix Technologie S.A.	46331
LEKHOM s.à r.l.	46326	Medacta S.A.	46332
Levanter Real 2 S.à r.l.	46323	MetaldyneLux Holding S.à r.l.	46330
Leveret International S.A.	46323	Mizzen Manco S.C.A.	46330
Limax Communication s.à r.l.	46326	Mizzen Topco S.C.A.	46330
Lingupedia Investments S. à r. l.	46326	Mizzen Topco S.C.A.	46330
Liv Invest 1	46326	MK Germany S.A.	46332
Liza Investment S.A.	46326	Motion-S	46331
Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	46324	Moving	46331
Lombard Property S.à r.l.	46324	Vontobel Fund	46368

La Cantina Del Gusto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3212 Bettembourg, 3, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 132.186.

Extrait des décisions collectives prises par les associés en date du 25 février 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février, se sont réunis les associés de la société anonyme La Cantina Del Gusto s.a., susvisée, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016:

Madame Susi THILL, née le 11 septembre 1959 à Pétange, et demeurant à L-4795 Linger, 61a, rue du Bois.

Oberkorn, le 3 mars 2015.

LAROSCH Nadine / STEFANUTTI Patrick / FOETZ Romain

Les associés

Référence de publication: 2015036441/17.

(150041126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Labyrinth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 179.238.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que la nouvelle adresse du gérant de classe A, Linda KOSTER de la société Labyrinth S.à r.l. est Herengracht 183-D, NL-1016 BE Amsterdam

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036442/13.

(150041044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Labyrinth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 179.238.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que la nouvelle adresse de l'Associé Unique, Linda KOSTER de la société Labyrinth S.à r.l. est Herengracht 183-D, NL-1016 BE Amsterdam.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036443/13.

(150041044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lam Research Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.361.

En date du 29 janvier 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Thierry Fried, du poste de gérant de catégorie A avec effet au 28 février 2015;
- Nomination de Robert Stecher, né le 04 mars 1967 à Bad Aibling, Allemagne et ayant pour adresse professionnelle le 20, avenue Edouard-Dubois, 2000 Neuchâtel, Suisse, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet au 28 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015036444/16.

(150041064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.630.

—
EXTRAIT

En date du 26 février 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de gérant des personnes suivantes:

- Fabrice Meeuwis, gérant de classe B;
- Alan Dundon, gérant de classe B;
- Alain Heinz, gérant de classe A; et
- Andrew Pettit, gérant de classe A.

2. L'assemblée décide de nommer, pour un mandat d'une durée indéterminée, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- MUTUA (Luxembourg) S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 9 septembre 1992 à Luxembourg ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du RCS sous le numéro B 41.471 en tant que gérant de classe A;

- TMF Corporate Services S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 11 décembre 2001 à Luxembourg ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du RCS sous le numéro B 84.993 en tant que gérant de classe A;

- MANACOR (Luxembourg) S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 16 juin 1970 à Luxembourg ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du RCS sous le numéro B 9.098 en tant que gérant de classe B; et

- FIDES (Luxembourg) S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 9 septembre 1992 à Luxembourg ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du RCS sous le numéro B 41.469 en tant que gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015036449/31.

(150040785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Leveret International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 191.521.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises en date du 28 janvier 2015 par le conseil d'administration de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 23 janvier 2015.

Par conséquent, la Société est désormais sise au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et ce, depuis le 23 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Leveret International S.A.

Référence de publication: 2015036450/15.

(150041372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036453/9.

(150041190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lombard Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.495.

EXTRAIT

La Société prend acte qu'en date du 26 février 2015, la dénomination sociale de la société Statuto Lux Holding S.à r.l., associé unique de la société, a été modifiée en Capital Development Holding S.à r.l. suivant un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

Dès lors, Capital Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.326 est inscrite dans le registre des associés de la Société comme associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015036454/18.

(150040723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lux'Charity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.447.

*Décision du gérant unique prise en date du 2 mars 2015 au siège social:**Résolution:*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 31, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux'Charity S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2015036455/16.

(150040917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 40 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.946.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 26 février 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

Bergonia Investments S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149542	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 03.03.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 40 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015036457/20.

(150040743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LuxRaceTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 91.840.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036458/10.

(150041383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

La Cuisine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 178.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015036459/12.

(150040927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

La Pergola Vini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 142.132.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036460/10.

(150041369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LAV 79 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 65-67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.412.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. Februar 2015 hervor dass:

1) Herr Francesco PRISCO, Handelsvertreter, geboren am 29. April 1963 in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, wohnhaft in L-3780 Tetange, 7, rue des Légionnaires als technischen Geschäftsführer ausgetreten ist.

2) Als neuer technischer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer Frau ZEC geb. POPOVIC Svjetlana, Gehaltsempfängerin, geboren am 18. September 1962 in Banja Luka (Bosnien) wohnhaft Rue Aloyse Sandt, 6b, L-5404, Bech-Kleinmacher ernannt wird.

3) Die Gesellschaft wird nach außen durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift mit dem administrativen Geschäftsführer für alle Tätigkeiten die über 5.000.- EUR gehen.

Differdange, den 20. Februar 2015.

Référence de publication: 2015036461/18.

(150040890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LEKHOM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Merl, 225, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.131.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036463/10.

(150040693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Limax Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 168, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.908.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036466/10.

(150040892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036467/10.

(150041072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Liv Invest 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 178.512.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIV INVEST 1 S.A.

Référence de publication: 2015036468/10.

(150041248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Liza Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.255.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date 18 février 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur de classe A de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né à Baki, Azerbaïdjan, le 5 juin 1978, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé administrateur de classe A avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée de six années.

- La démission de M. Philippe SALPETIER, administrateur de classe B de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014, a été acceptée.

- Madame Sandrine BISARO, né à Metz, France, le 28 juin 1969, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé administrateur de classe B avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036469/21.

(150040868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lorna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LORNA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015036471/11.

(150040908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.920.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2014

1. La liquidation de la société LPCO Investments Sàrl (en liquidation) est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 Février 2015.

Référence de publication: 2015036472/14.

(150040054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lü Cha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 273, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.704.

Cession de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 11 février 2015, Monsieur Wennan ZHENG, né à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 2 septembre 1965, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy a cédé 20 (vingt) parts sociales qu'il détenait dans la société LU CHA Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 273, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B194704 à Monsieur Nico ZHAN, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 janvier 1985, demeurant à L-3505 Dudelange, 1, rue Dominique Lang

Monsieur Wennan ZHENG, né à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 2 septembre 1965, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy a cédé 30 (trente) parts sociales qu'il détenait dans la société LU CHA Sàrl société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 273, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B194704 à Madame Xiaorong YE, épouse ZHENG, née à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 27 janvier 1969, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy.

Madame Xiaorong YE, épouse ZHENG, née à Zhejiang (République Populaire de Chine), le 27 janvier 1969, demeurant à L-9415 Vianden, 13, rue de Huy, agissant en tant que gérante technique de la société LU CHA Sàrl, dûment autorisée à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature unique déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 20 parts sociales en faveur de Monsieur Nico ZHAN et la cession de 30 parts sociales en faveur de Madame Xiaorong YE.

Suite à cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée " LÜ CHA SARL" sont détenues comme suit:

M. Nico ZHAN	20 Parts
Mme Xiaorong YE	80 Parts

La soussignée, Mme Xiaorong YE considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour la Société

Mme Xiaorong YE

Référence de publication: 2015036473/34.

(150040985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LU.CE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.995.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 26/02/2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LU.CE. S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2015036475/15.

(150039702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Lubtrading G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6692 Moersdorf, 1A, Am Enneschten Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 94.904.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036476/10.

(150041365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 mars 2015

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur:

Mr. Marten Peter Niemantsverdriet, ayant son adresse professionnelle au Jan Van Rijswijcklaan 162, B-2020 Antwerpen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036477/13.

(150040779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Luxglobal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.475.

RECTIFICATIF

L'affectation du résultat disponible des comptes au 31 décembre 2013 a été enregistrée et déposée à Luxembourg le 7 juillet 2014 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L140114308.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation du résultat disponible des comptes au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXGLOBAL INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015036478/16.

(150041373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LX Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.342.

Résolution prise par les Actionnaires de la Société en date du 12 décembre 2014:

Les actionnaires de la société décident unanimement d'approuver, en date du 12 décembre 2014, le transfert de 20 (vingt) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune (cent euros) de Société Générale Bank & Trust à Comptoir de Valeurs de Banque, en abrégé Covalba, selon un «conditional share sale agreement» de droit anglais du 27 décembre 2012 et établi entre SGBT, en tant que vendeur, Covalba en tant qu'acheteur et la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

LX FINANZ S.à r.l.

Référence de publication: 2015036479/15.

(150040960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Mandarin-Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.791.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2015.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2015 que:

1. L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de la Société Mandarin-Paris S.A., à compter de ce jour, de Monsieur Abdellatif BOUSWIR, né le 25 avril 1973 à Aoulouz (Maroc), demeurant 10, Rue Berthe Aux Grands Pieds à F- 57 100 Thionville (en France).

2. L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer à compter de ce jour, Monsieur Choukki AOUTAR, Gérant de sociétés, né le 19 juillet 1985 à Thionville (France), demeurant 36, Rue des Pyramides à F- 57 100 Thionville (en France), en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036482/20.

(150041229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

MetaldyneLux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 103.071.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036483/9.

(150040748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Mizzen Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015036485/11.

(150040703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 2.151.050,93.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 19, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.038.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Les personnes suivantes sont nommées en tant que commissaires aux comptes de la Société pour une période de 6 ans:

* Kalen James McConnell, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, 60654 Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique;

* Aaron Douglas Cohen, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, 60654 Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique;

* Michael Staren Hollander, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, 60654 Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mars 2013.

Référence de publication: 2015036486/20.

(150040724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015036487/11.

(150040738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Motion-S, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 193.611.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 32, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au:

- 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 24 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Motion-S

Signature

Référence de publication: 2015036489/15.

(150040916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Moving, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3560 Dudelange, 10, rue des Saules.
R.C.S. Luxembourg B 144.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2015036490/11.

(150040794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Matrix Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9125 Schieren, 119, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.704.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2015 que:

1) L'assemblée générale révoque de leur qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Manuel José COELHO, administrateur de sociétés, né à Murça (Portugal) le 14 avril 1952, demeurant à L-7540 Rollingen (Mersch), 139A, route de Luxembourg.

- Monsieur Mario Manuel RIO DOS SANTOS, indépendant, né à Moçambique (Afrique) le 7 avril 1973, demeurant à L-9633 Baschleiden, Poteau de Harlange.

- Madame Valentyna BELUKHA, indépendante, née à Borne-Sulinovo (Pologne) le 1^{er} octobre 1980, demeurant à L-9119 Schieren, 26, rue du Castel.

2) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Madame Valentyna BELUKHA, indépendante, née à Borne-Sulinovo (Pologne) le 1^{er} octobre 1980, demeurant à L-9119 Schieren, 26, rue du Castel.

3) L'assemblée générale nomme comme administrateur unique de la société:

- Madame Valentyna BELUKHA, indépendante, née à Borne-Sulinovo (Pologne) le 1^{er} octobre 1980, demeurant à L-9119 Schieren, 26, rue du Castel, qui accepte.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur unique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schieren, le 3 mars 2015.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015036500/33.

(150040828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée;
- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036503/15.

(150040790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

MK Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.949.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 3 mars 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur et président du conseil d'administration de la Société, avec effet au 31 janvier 2015, a été acceptée.
2. Monsieur Bobby Brendan SHEEHAN, né le 28 octobre 1980 à Cork, Irlande, demeurant au 72A, Balham Grove, SW12 8 BE Londres, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} février 2015 et ce jusqu'au 1^{er} février 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036512/17.

(150041211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Animo Investments Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.920.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of January.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Animo Investments Lux S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170920, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2321 of 18 September 2012.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21 June 2013 by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, published in the Mémorial number 2056 of 23 August 2013.

The meeting was presided by Me Philippe Prussen, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Ségolène Le Marec, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of six hundred thirty-one (631) shares in issue, six hundred thirty-one (631) shares were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1) Termination of the mandates as directors of Mr. Madan Harree and Mr. Charles Woolnough from the Board of Directors of the Company;

2) Change of registered office from 1B Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Luxembourg to 2 Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg;

3) Reduce the minimum number of directors from four to three;

4) Appoint Mrs Bénédicte Moens-Colleaux as class A director of the Company;

5) Confirm / Reclassify the classification of the directors as follows:

Mr. Christophe Gaul as Class A Director

Mrs Bénédicte Moens-Colleaux as Class A Director

Mr. Alessandro Mayer as Class B Director

6) Restatement of the articles of association of the Company including amendments to the object clause in article 2 by deleting (i) the words “and real estate property” in the 3rd line of the second paragraph; (ii) the words “with the exception of any kind of offering to the public” in the 6th line of the second paragraph; the words “development and management” in the 10th line of the third paragraph which shall hence be stated as follows:

“ **Art. 2.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind, whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, (iii) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of any kind of real estate property and (iv) the ownership, administration of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i); (ii) and (iii) above.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities,

within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Within the same limits, the Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their

efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting.

The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects and the Securitisation Act 2004.

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

It was unanimously resolved to terminate with effect as of the date hereof the mandates of (i) Madan Harree, Class B Director, residing at 81 First Park Avenue, GB N21 - 2PU Wionchmore Hill, London, United Kingdom and (ii) Charles Woolnough, Class B Director, residing at Creg Lea, Building Sea Bank, Isle of Man, IM9 - 6HW.

Second resolution

It was unanimously resolved to transfer the registered office from 1B Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Luxembourg to 2 Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg and consequently amend article 4 of the articles of association.

Third resolution

It was unanimously resolved to reduce the minimum number of the directors as currently provided for by article 16 of the articles of association from four (4) to three (3) and consequently amend article 16 of the articles of association.

Fourth resolution

It was unanimously resolved to appoint Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, residing at 2, Boulevard Ernest Feltgen L-1515 Luxembourg, born in Namur, Belgium, on October 13, 1972 as Class A Director of the Company.

Fifth resolution

It was unanimously resolved to reclassify the directors as follows:

Mr. Christophe Gaul as Class A Director

Mrs Bénédicte Moens-Colleaux as Class A Director

Mr. Alessandro Mayer as Class B Director

Sixth resolution

It was unanimously resolved to restate the articles of association of the Company as follows:

"Denomination, Object, Duration, Registered office"

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of Animo Investments Lux S.A., qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004) and which shall be governed by the present articles of incorporation (the Articles) and by current Luxembourg laws, especially the Securitisation Act 2004 and the law of 10 August 1915 on commercial companies (the Law), as amended.

Art. 2. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind, whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well

as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities

and agreements or contracts relating thereto, (iii) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of any kind of real estate property and (iv) the ownership and administration of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i); (ii) and (iii) above.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Within the same limits, the Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects and the Securitisation Act 2004.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors (as such term is defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at six hundred thirty-one thousand Euro (EUR 631.000,00) represented by six hundred thirty-one (631) shares, with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be represented at the owner's option by certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 6. The authorized share capital, in addition to the subscribed capital, is set at two million Euro (EUR 2.000.000,00) represented by two thousand (2.000) shares of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each.

The authorized capital may be increased or reduced by means of a resolution of an extraordinary meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors; determine the place and date of the issue or the

successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the subscribed share capital, realised and duly stated in the form provided by the Law, Article 5 will be amended so as to reflect the capital increase and such modification will be recorded in authentic form by the Manager or by any person duly authorised and empowered by the Manager for this purpose.

Compartments

Art. 7. The Board of Directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between Shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Without prejudice to the provisions contained in article 7 of the Articles, and subject to the authorisation of the Shareholders in a Shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Directors of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

The rights of creditors (the "Non Compartment-Specific Claims Creditors") whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Compartment and which have not waived their recourse to the assets of any Compartment, shall be allocated by the Company on a half year basis in arrears to all the Compartments (on an equal basis and pro rata temporis for Compartments created within such half year) where the relevant conditions of the securities issued out of such compartment or the Articles expressly authorise Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the rights and assets allocated to such Compartments.

Such rights of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a Compartment are hereinafter referred to as the "Pro Rata Rights".

Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a Compartment in respect of which it has Pro Rata Rights have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Issuer or the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

General meeting of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 9. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. GET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another,

(iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 11. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or by the auditor pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings, unless otherwise provided herein

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 12. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law, the Securitisation Act 2004 or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 13. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles and subject to the prior approval of the Commission de surveillance du secteur financier ("CSSF").

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 14. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders and the prior approval of the CSSF.

Art. 15. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Management

Art. 16. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members (the Board of Directors), divided into two classes of directors, the class A directors (the Class A Directors), and the class B directors (the Class B Directors), either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 17. The Board of Directors shall elect a chairman who shall be one of the Class A Directors and chosen in accordance with the Law. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the directors present at the meeting.

The Board of Directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they

have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director may be represented by another member of the Board of Directors, and a member of the Board of Directors may represent several directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and at least the presence of one Class A Director and one Class B Director. Any decisions taken by the Board of Director shall require at least the favourable vote of one Class A Director and one vote in favour from one Class B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 18. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 19. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

Art. 20. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 21. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Advisory committee

Art. 22. An advisory committee may be created by the shareholders of the company by virtue of ordinary resolutions of the shareholders. The composition and the powers of such committee will be determined by the shareholders.

Audit

Art. 23. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Accounting year, Allocation of profits

Art. 24. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 25. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Dissolution, Liquidation

Art. 26. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Non petition

Art. 27. In accordance with the Securitisation Act 2004, any holder of instruments in, any creditor (the "Company Creditor") and/or Shareholder of, the Company or any person which has entered into a contractual relationship with

the Company (the “Contracting Party”), agree, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in respect of which the holder of instruments has invested or in respect of which the Company Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the relevant Issuer, (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a Compartment (if any).

General provision

Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,850.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L’an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Animo Investments Lux S.A., (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170920, constituée suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2321 du 18 septembre 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juin 2013 suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial numéro 2056 du 23 août 2013.

L’assemblée a été présidée par Me Philippe Prussen, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Ségolène Le Marec, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d’être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des six cent trente et une (631) actions émises, six cent trente et une (631) actions étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu parfaite connaissance de l’ordre du jour préalablement à l’assemblée et ont renoncé à leur droit de convocation préalable à l’assemblée de sorte que cette dernière peut statuer valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l’ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Révocation des mandats d’administrateurs de Monsieur Madan Harree et de Monsieur Charles Woolnough;
2. Changement du siège social du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
3. Réduction du nombre minimum d’administrateurs de quatre à trois administrateurs;
4. Nomination de Madame Bénédicte Moens-Colleaux comme Administrateur de Catégorie A;
5. Confirmer, respectivement reclassifier les administrateurs comme suit:
M. Christophe Gaul, Administrateur de Catégorie A;
Mme. Bénédicte Moens-Colleaux, Administrateur de Catégorie A;

M Alessandro Mayer, Administrateur de Catégorie B;

6. Refonte des statuts de la société, y inclus des modifications à la clause objet contenue à l'article 2 en enlevant (i) les mots «et de la propriété immobilière» de la troisième ligne du deuxième paragraphe, (ii) les mots «à l'exception de toute forme d'émission au public» de la sixième ligne du deuxième paragraphe, (iii) des mots «le développement et la gestion» dans la dixième ligne troisième paragraphe qui sera dorénavant formulé comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières de toute nature, dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen des titres, créances et / ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toute sorte de biens immobiliers et (iv) la possession, l'administration d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et / ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et / ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marches à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. Dans les mêmes limites, la Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à les protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicite et la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat les mandats d'administrateurs de M. Madan Harree, Administrateur de Catégorie B, résidant au 81 First Park Avenue, GB N21 - 2PU, Winchmore Hill, Londres, Royaume-Uni et de (ii) M. Charles Woolnough, Administrateur de Catégorie B, résidant à Creg Lea, Bâtiment Sea Bank, Isle of Man, IM9- 6HW.

Deuxième résolution

Il est décidé à l'unanimité de transférer le siège social de 1B Heienhall, L-1736 Sennigerberg au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité de réduire le nombre d'administrateurs prévus à l'article 16 des statuts de quatre (4) à trois (3) et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts.

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité de nommer Madame Bénédicte Moens-Colleaux, demeurant à 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, né à Namur, Belgique le 13 octobre 1972 comme administrateur de Catégorie A.

Cinquième résolution

Il est décidé à l'unanimité de confirmer, reclassifier les administrateurs comme suit:

M Christophe Gaul, Administrateur de Catégorie A

Mme Bénédicte Moens-Colleaux, Administrateur de Catégorie A

M Alessandro Mayer, administrateur de Catégorie B

Sixième résolution

Il est décidé à l'unanimité de procéder à une refonte des statuts de la Société comme suit:

«Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Animo Investments Lux S.A. (ci-après la Société), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (La Loi sur La Titrisation de 2004) et qui sera régie par les présents statuts de la Société (les Statuts) et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés Octobre commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 2. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières de toute nature, dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen des titres, créances et / ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, a (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toute sorte de biens immobiliers et (iv) la possession, l'administration d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et / ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et / ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marches a prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. Dans les mêmes limites, la Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à les protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicite et la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Senningerberg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du Conseil d'Administration (tel que ce terme est défini ci-dessous), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent trente-et-un mille Euro (EUR 631.000,00) représenté par six cent trente-et-une (631) actions d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentés au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 6. En plus du capital social souscrit, un capital autorisé est fixé deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00), représenté par deux mille (2.000) actions de mille Euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le capital autorisé peut être augmenté ou diminué en vertu de résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant conformément aux statuts.

Le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et est autorisé et mandaté pour:

mettre en oeuvre toute augmentation de capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de nouvelles actions libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par capitalisation de créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration;

fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission devant être payé avec les actions, les conditions et modalités de souscription et de libération d'actions nouvelles; et

limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou agent, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des montants de cette augmentation de capital.

À la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisé conformément à la forme prescrite par la Loi, l'Article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital; de telles modifications seront enregistrées

par une réunion du Conseil d'Administration sous acte authentique ou par une personne dûment autorisée et mandatée par le Conseil d'Administration a cet égard.

Compartiments

Art. 7. Le Conseil d'Administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil d'Administration créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil d'Administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers.

Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 7 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des Associés accordée lors d'une assemblée des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses Parts Sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil d'Administration de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

Les droits des créanciers (les «Créanciers de Créances Non Spécifiques au Compartiment») dont les créances ne sont pas nées de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux actifs de tout Compartiment, doivent être alloués par la Société sur une base semestrielle pour la période écoulée à tous les Compartiments (de manière équitable et au pro rata temporis pour les Compartiments constitués au cours de ce semestre) lorsque les conditions des valeurs mobilières émises de ces Compartiments en question ou les Statuts autorisent de manière expresse des Créanciers de Créances Non Spécifiques au Compartiment à avoir recours aux droits et aux biens alloués à ces Compartiments.

Ces droits d'un Créancier de Créances Non Spécifiques au Compartiment à l'encontre d'un Compartiment sont ci-après désignés par «Droits Proportionnels».

Chaque Créancier de Créances Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au Compartiment concernant lequel il a des Droits Proportionnels, ont été réalisés, il n'a pas le droit de prendre d'autres mesures à l'encontre de l'Émetteur ou la Société en vue de recouvrer ces Droits Proportionnels et le droit de recevoir toute somme concernant les Droits Proportionnels sera éteint.

Assemblée des actionnaires

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures GET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 10. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 11. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir

été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 12. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, la Loi sur la Titrisation ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 13. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées sujet à l'approbation préalable de la Commission de surveillance du secteur financier («CSSF»).

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 14. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires et sont sujet à l'accord préalable de la CSSF.

Art. 15. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Administration

Art. 16. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) administrateurs (le Conseil d'Administration), composé de deux catégories d'administrateurs, le(s) administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et le(s) administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B), actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 17. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président qui sera l'un des Administrateurs de Catégorie A et qui sera choisi conformément à la Loi. Si le président ne peut être présent, sa place sera attribuée par élection parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et au moins la présence d'un Administrateurs de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise au minimum avec un vote favorable d'un Administrateurs de catégorie A et un vote en faveur d'un Administrateur de catégorie B. En cas de bal-lottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signes par tous les membres du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 18. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 19. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 20. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondeurs de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 21. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur -délégué à ces fins.

Comité consultatif

Art. 22. Un comité consultatif peut être créé par les actionnaires de la Société en vertu de résolutions ordinaires des actionnaires. La composition et les fonctions de ce comité seront déterminées par les actionnaires.

Surveillance

Art. 23. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Dissolution, Liquidation

Art. 26. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Interdiction d'assigner

Art. 27. Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, tout détenteur d'instruments dans, et tout créancier (le «Créancier de la Société») et/ou Actionnaire de, la Société, et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la «Partie Contractante») accepte, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et le Créancier de la Société ou la Partie Contractante, de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation à l'encontre de la Société, ou de (2) saisir

tout actif de la Société, indépendamment de si les actifs en question appartiennent (i) au Compartiment dans lequel le détenteur d'Instruments a investi ou dans lequel le Créancier de la Société ou la Partie Contractante ont des droits contractuels à l'encontre de l'Émetteur en question, (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) aux actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant).

Disposition générale

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 1.850.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.
Signé: P. PRUSSEN, S. LE MAREC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015035475/758.

(150039824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Aida Wedo 6 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Aida Wedo 6 S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 181.723.

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AIDA WEDO 6 S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 8, Place Winston Churchill, constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 3 janvier 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 181.723 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la forme légale de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination de la société en «Aida Wedo 6 S.à r.l.»
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Transfert de siège social au 7, rue des trois Cantons, L-8399 Windhof.
5. Modification subséquente des statuts.
6. Nomination de gérants et modification du pouvoir de signature.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transformer, à compter de ce jour, la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, soumise aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette transformation de la forme de la Société, l'assemblée générale a décidé en outre de changer les anciennes actions d'une société anonyme en parts sociales d'une société à responsabilité limitée, de sorte que le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) sera dorénavant représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Toutes les parts sociales sont attribuées à l'Associé Unique: la société anonyme Crystal Sunset, ayant son siège social à 7, rue des trois Cantons, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 154.928.

Par cette transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 janvier 2015, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Dans le cadre de la transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, les droits des tiers à l'égard de la Société ainsi que leurs droits vis-à-vis des actionnaires sont et restent expressément réservés, au vu de l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en «Aida Wedo 6 S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée générale a accepté les démissions de l'administrateur et du commissaire aux comptes et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer à la fonction de gérants pour une durée indéterminée:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé en conséquence de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter au niveau statutaire les résolutions qui précèdent, et de les arrêter comme suit tant en version anglaise qu'en version française (en cas de divergence, la version anglaise prévaut):

1. En version anglaise

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights of whatever origin and other property, rights and interest in property, including real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/ or elsewhere in the world, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Aida Wedo 6 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows by the sole signature of any Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

2. En version française

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement.

La Société peut accorder toute forme d’assistance (incluant mais non limité à l’octroi d’avances, prêts, dépôts d’argent et crédits ainsi que l’octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d’assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l’intérêt social et sans engendrer une obligation d’une autorisation spécifique.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d’offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l’émission d’obligations et d’autres titres représentatifs d’emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “Aida Wedo 6 S.à r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000.-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d’une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l’article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement au montant de mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, l'assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, El Farhane, Muhovic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5041. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035508/321.

(150039926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.602.

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1) Maître Denis PHILIPPE, avocat, né le 20 février 1955 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté;

2) La société de droit néerlandais «H.F. BLIK-LEVY HOLDING B.V.» établie et ayant son siège social à NL-1213 TM HIL VERSUM, Utrechtseweg 79, inscrite à la chambre de commerce de Gooi-Eem en Flevoland sous le numéro 32067229, représentée par Maître Denis PHILIPPE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 24 janvier 2015 (ci-après désignés ensemble en tant que les «associés» ou les «parties comparantes»),

Laquelle procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de la Société à responsabilité limitée CEDRE Management & COMPANY SERVICES Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.062,

constituée en date du 16 mars 2006 suivant acte reçu par le notaire soussigné alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 869 du 2 mai 2011; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2388 du 25 septembre 2012.

Les associés préqualifiés, détenant l'ensemble des cent (100) parts sociales de la société, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer CODELUX S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 74166, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Les associés décident en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300.- EUR (mille trois-cent euros).

A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré le présent procès-verbal clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparantes et à leur(s) représentant(s), tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: D. PHILIPPE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 février 2015. Relation: EAC/2015/2841. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035576/66.

(150039671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Cartesian Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.971.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February,

Before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared the following:

Stichting Holding Cartesian, a foundation (stichting) incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Kamer Van Koophandel voor Amsterdam) under number 57835268,

represented by Me Inès AUDRAN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate Name. A Luxembourg public limited company («société anonyme») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Cartesian Finance S.A."

2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

3. Corporate Object. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as an undertaking for, any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Law. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or undertaking, the existing of future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme.

The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the Securitisation Law lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Law, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Director or the Board of Directors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter II. Share capital, Shares

5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6. Form of the shares. The shares may be issued in registered or bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions. Bearer shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered shares. Registered shares may not be converted into bearer shares. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such conversion. The Director or the Board of Directors as the case may be may charge the costs of any such conversion to the shareholder(s) requesting the conversion.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which shall be signed by two directors.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by the Director or by one or more members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Director or the the Board of Directors.

Transfers of bearer shares shall be effected by mere delivery.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The shares are freely transferable.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

If any holder of bearer shares can prove to the satisfaction of the Company that his bearer share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate bearer share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine and request. At the issuance of the new bearer share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original bearer share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void. Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new bearer share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original bearer share certificate.

7. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares or certain other conditions.

Chapter III. Bonds, Notes and other debt instruments

8. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form, bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of directors, Independent auditors

9. Board of Directors. If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest

10. Meetings of the Board of Directors. If the Company has only one Director, the latter will exercise the powers granted by the Companies Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair.

A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair's absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the Directors present or represented at the meeting. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, email, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

11. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

12. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Companies Act to the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

13. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the managing director or the daily manager.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

14. Representation of the Company. If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the shareholder(s) or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, and by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

15. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the shareholder(s).

16. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

17. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company.

The approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall fulfil all duties prescribed by the Companies Act and the Securitisation Law.

Chapter V. General meeting of shareholders

18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice sent on the last Wednesday of the month of May at 3 p.m.

If that date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

19. Other General Meetings of Shareholders. If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the shareholder(s) shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

20. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Companies Act and these Articles.

21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the shareholder(s) or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the shareholder(s) or, as the case may be, the presiding committee.

Copies of or extracts from either decisions of the shareholder(s) or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Chapter VI. Financial year, Distribution of profits

22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of December of each year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The shareholder(s), or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director, or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. Limited recourse and non petition

24. Limited Recourse. Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

25. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. Compartments

26. Creation of Compartments. The Board of Directors may create one or more compartments, each compartment corresponding to a segregated estate of assets and liabilities of the Company.

In accordance with the Securitisation Law, the rights of investors or creditors are limited to the assets of the compartment to which such claim relates or in respect of the creation, functioning or liquidation of which such claim has arisen.

Chapter IX. Dissolution, Liquidation of the company

27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

As long as one compartment is outstanding, the Company cannot be liquidated.

Chapter X. Applicable law

28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act as well as the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	number of shares	Subscribed capital (EUR)	amount paid-in (EUR)
Stichting Holding Cartesian, prenamed	31,000	31,000.-	31,000.-
Total:	31,000	31,000.-	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Companies Act have been observed.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of the month of December 2015.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2016.

Extraordinary general meeting of the sole shareholder

The above-named party representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

Stichting Holding Cartesian, prenamed, as represented, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

Directors:

- Mr Hille-Paul Schut, born in 's-Gravenhage, the Netherlands on 29 September 1977, with his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Harald Thul, born in Bonn-Beuel, Germany on 13 March 1972, with his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Mr Joost Tulkens, born in Someren, The Netherlands on 26 April 1973, with his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Resolves to set the registered office of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille quinze, le seize février,

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Stichting Holding Cartesian, une fondation (Stichting) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam (Kamer Van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 57835268

représentée par Madame Inès AUDRAN, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination Sociale. Une société Luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme (la "Société") et ayant le statut d'une société de titrisation, régie par la loi du 22 Mars 2004 relative à la titrisation et le règlement d'application tel que modifié de temps à autre (la "Loi de Titrisation"), les lois du Grand Duché de Luxembourg, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination sociale "Cartesian Finance S.A."

2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville où le siège social de la Société est sis.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet social de la Société est d'entrer dans, effectuer et servir d'entreprise à des transactions de titrisation tel que permises par la Loi de Titrisation. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou à travers d'une autre entité ou entreprise, l'existence de risques futurs relative à la détention ou la propriété de revendications, de créances et/ou d'autres biens ou actifs, soit mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou de risques relatifs à des dettes ou des engagements de tiers ou qui sont intrinsèques à toutes ou une partie des activités accomplies par des tiers, en émettant des titres dont la valeur est liée à ces risques.

La Société peut assumer ou acquérir ces risques en acquérant, par tous les moyens, les revendications, les créances et/ou tout autre actif, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant par tout autre moyen.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la participation et la vente, sous toute forme, soit directement soit indirectement, de participations, droits et intérêts dans, et obligations de, sociétés Luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres, obligations, obligations non garanties, de prêts et autres titres ou instruments financiers de toute nature et des contrats à ce sujet ou y relatifs, et (iii) l'acquisition de propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y inclus, entre autres, les actifs repris dans (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut, à des fins de titrisation, acquérir, détenir et disposer d'intérêts dans des partenariats, des partenariats limités, des fiduciaires, des fonds ou autres entités.

La Société peut emprunter sous toute forme permise par la Loi de Titrisation. La Société peut émettre des prêts, des obligations, des warrants, des certificats relatifs à toutes sortes de dettes, des instruments et des titres dans le cadre ou en dehors d'un cadre de programme d'émission. La Société peut pour des fins de titrisation et dans les limites permises par la Loi de Titrisation prêter des fonds y inclus les revenus d'emprunts et/ou des émissions de titres à ses filiales, sociétés liées ou toutes autres sociétés ou tiers.

Suivant et dans les limites permises par la Loi de Titrisation, La Société peut également donner des garanties et accorder des sûretés sur ses actifs afin de garantir ses engagements relatifs à la titrisation de ces actifs au profit des investisseurs (y inclus leur fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou d'une entité émettrice participant à une transaction de titrisation de la Société. La Société ne peut pas gager, transférer, grever ou créer une sûreté par un autre moyen sur certains ou afin de rendre la gestion plus efficace.

La Société peut conclure, exécuter et accomplir toutes sortes de swaps, futures, forwards, dérivés, options, rachats, emprunts de titres, et des transactions similaires à des fins de titrisation.

La Société peut (mais n'est pas obligée de) de manière générale utiliser toutes techniques et instruments relatives à des investissements afin de promouvoir l'exposition de ces investissements ou afin de rendre la gestion plus efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi de Titrisation, vendre tout ou une partie des actifs, conformément aux conditions définies par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

La description ci-dessus doit être comprise dans le sens le plus large possible et l'énumération n'est aucunement limitée. L'objet social inclura toute transaction ou convention conclue avec la Société, à condition qu'il n'existe pas d'inconsistance avec les objets énumérés.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mis en liquidation, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre II. Capital social, Actions

5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et toutes étant entièrement souscrites.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter proportionnellement des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6. Forme des actions. Les actions peuvent être émises en forme nominative ou en forme porteur à la demande de le (s) actionnaire(s) conformément aux conditions légales. Des actions porteurs peuvent, à tout moment, à la demande du détenteur, être converties en actions nominatives. Des actions nominatives ne peuvent être converties en actions porteurs. Une conversion d'actions porteurs en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats des actions porteurs et cette conversion sera enregistrée dans le registre des actionnaires démontrant cette conversion. L'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration peut revendiquer les coûts liés à une telle conversion du/des actionnaire(s) réclamant une telle conversion.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi des Sociétés"). Des détenteurs d'actions en forme nominative peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats indiquant leur détention respective d'actions nominatives et qui seront signés par deux administrateurs.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par une déclaration écrite de cession à inscrire dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société. Chaque cession d'actions nominatives sera enregistré dans le registre des actionnaires; une telle inscription sera signée par l'Administrateur ou par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisé par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

La cession d'actions porteurs se réalise par délivrance des actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action; Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

La cession des actions est libre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de

dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

Si un détenteur d'actions porteurs sait démontrer à la Société que son certificat indiquant la détention respective des actions porteurs a été induit, mutilé ou détruit, un duplicata du certificat indiquant la détention respective des actions porteurs peut être délivré à sa demande selon les conditions et garanties déterminées et requises par la Société. Lors de l'émission d'un nouveau certificat indiquant la détention respective des actions porteurs, qui mentionne qu'il s'agisse d'un duplicata, le certificat original deviendra nul. Des certificats d'actions mutilés peuvent être détruits par la Société et remplacés par de nouveaux certificats. La Société peut, de façon discrétionnaire revendiquer les coûts du duplicata d'un certificat indiquant la détention respective des actions porteurs de l'actionnaire ainsi que tous les coûts raisonnables portés par la Société en relation avec l'émission, l'enregistrement et l'annulation du certificat original indiquant la détention respective des actions porteurs.

7. Modification de capital. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution des actionnaires prises selon les conditions déterminées par ces Statuts pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres actions dans les limites prévues par la Loi des Sociétés.

De plus la Société peut émettre des titres de toute nature dont la valeur de l'intérêt est limitée à des compartiments spécifiques, des actifs ou risques, ou desquelles le remboursement est sujet au remboursement d'autres instruments, certaines créances ou certaines catégories d'actions ou certaines autres conditions.

Chapitre III. Obligations, Billets et autres titres de créance

8. Registered or bearer Form. La Société peut émettre des obligations, prêts ou autre instrument de dette sous forme nominative ou au porteur, les obligations, prêts ou autre instrument de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis au porteur.

Chapitre IV. Administrateurs, Conseil d'administration et réviseur indépendant

9. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur") ou un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'/Les actionnaire(s) ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de Classe A et des Administrateurs de Classe B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

10. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi des Sociétés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président.

Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

11. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi des Sociétés ou par les présents Statuts à l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

13. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de

la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'/les actionnaire(s).

16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

17. Réviseurs. Les données comptables relatives au rapport annuel de la Société seront examinées et approuvées par un réviseur d'entreprise agréée nommé par le Conseil d'Administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprise agréée exécutera toutes les obligations prévues par la Loi des Sociétés et la Loi de Titrisation.

Chapitre V. Assemblée générale des actionnaires

18. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai à 15h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi des Sociétés et les présents Statuts.

21. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de(s) l'actionnaire(s) ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre VI. Année sociale, distribution des bénéfices

22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément aux exigences légales Luxembourgeoises et la pratique comptable.

23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'/les actionnaire(s) ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde pour le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi des Sociétés. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement d'un tel acompte sur dividende.

Chapitre VII. Action récursoire limitée et prohibition d'assigner

24. Action Récursoire Limitée. Les revendications de détenteurs de titres de dettes émises par la Société ou tout autre créateur de la Société sont limités dans leur recours aux actifs de la Sociétés. Les revendications des détenteurs de titres de dettes émises par la Société en relation avec un compartiment spécifique ou chaque autre créateur ayant une revendication qui est née d'un tel compartiment, sont limitées aux actifs de ce compartiment uniquement.

25. Prohibition d'assigner. Aucun détenteur de titres de dettes émises par la Société et aucun autre créateur de la Société (y inclus ceux dont la revendication a trait à un compartiment particulier) peut saisir les actifs de la Société, former en recours contre ou approuver toute forme de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de grâce de paiement, de concordat, de moratoire ou de procédures similaires, à moins que ceci soit requis par la loi.

Chapitre VIII. Compartiments

26. Création de Compartiment. Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments, chaque compartiment correspondant à des actifs et passifs définis de la Société.

Conformément à la Loi de Titrisation, les droits des investisseurs ou des créateurs sont limités aux actifs des compartiments auxquels une tel revendication se rapporte ou en respect de la création, le fonctionnement ou la liquidation d'une telle revendication.

Chapitre IX. Dissolution, Liquidation de la Société

27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi des Sociétés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'actionnaire ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Une telle nomination sera sujet, le cas échéant, à l'approbation par l'autorité de supervision Luxembourgeoise.

Aussi longtemps qu'un compartiment continue à exister, la Société ne peut être liquidée.

Chapitre IX. Loi applicable

28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi des Sociétés et Loi de Titrisation.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
Stichtinh Holding Cartesian, prénommée	31.000	31.000.-	31.000.-
Total:	31.000	31.000.-	31.000.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi des Sociétés ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

46366

Déclaration

Le notaire rédigeant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi des Sociétés ont été remplies et porte expressément témoignage quant aux respect de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de mois de Décembre 2015.

La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

La partie précitée, représentant tout le capital souscrit, et se considérant valablement convoquer, a tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Après avoir premièrement vérifié que l'assemblée était constituée de manière régulière, elle a adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à trois (3) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2016:

- Mr Hille-Paul Schut, né à 's-Gravenhage, les Pays-Bas, le 29 septembre 1977, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Harald Thul, né à Bonn-Beuel, Allemagne, le 13 mars 1972, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Mr Joost Tulkens, né à Someren, les Pays-Bas, le 26 avril 1973, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Fixation du siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Inès Audran et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. Relation: 2LAC/2015/4123. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035578/715.

(150040833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Infusion Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.548.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited liability company established under the laws of the State of Delaware "InfusionDev", having its registered office at NY-10012 New York, 599 Broadway (United States of America), registered with the Corporation Service Company with number 018027000,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company “Infusion Luxembourg S.à r.l.”, established and having its registered office in L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 177548, (the “Company”), has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 24, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702 of July 16, 2013,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

- That the appearing party is the sole actual partner (the “Sole Partner”) of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office to L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, and to subsequently amend the first sentence of article 4 of the Articles in order to give it the following wording:

“ **Art. 4. (first sentence).** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).”

Second resolution

The Sole Partner decides:

- to accept the resignation of Mr. Michael VAN BALEN as manager of the Company and to grant him full and entire discharge for the execution of his mandate;

- to appoint, for an undetermined duration, Mr. Robert FABER, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 15, 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as new manager, with the powers to bind the Company in accordance with article 11 of the Articles.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois du Delaware “InfusionDev”, ayant son siège social à NY-10012 New York, 599 Broadway (Etats-Unis d’Amérique), inscrite au Corporation Service Company sous le numéro 018027000,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg), (le “Mandataire”), en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

- Que la société à responsabilité limitée “Infusion Luxembourg S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart, rue Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177548, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 16 juillet 2013,

et que les statuts (les “Statuts”) n’ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu’elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. (première phrase).** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).”

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael VAN BALEN comme gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Robert FABER, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme nouveau gérant, avec les pouvoirs d'engager la Société conformément à l'article 11 des Statuts.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 février 2015. 2LAC/2015/3922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015035118/95.

(150039150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Die jährliche Generalversammlung vom 10. Februar 2015 hat folgende Beschlüsse genommen:

I. Herrn Dominic GAILLARD

Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich

Herrn Philippe HOSS

2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Herrn Bernhard SCHNEIDER

2-4, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

als Verwaltungsratsmitglieder wieder zu ernennen und dies bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. August 2015 entscheiden wird;

II. Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

als Wirtschaftsprüfer wieder zu ernennen und dies bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr endend zum 31. August 2015 entscheiden wird.

Pour VONTOBEL FUND

Société d'investissement à capital variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015036687/23.

(150040879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.